

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE  
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 10 AVRIL 2025 A 18H30,**

MEMBRES  
EN EXERCICE : **35**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril 2025 à dix-huit heures trente,

MEMBRES  
PRESENTS : **30**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES  
REPRESENTES : **5**

**Etaient présents lors du vote de la présente délibération :**

MEMBRES  
ABSENTS : **0**

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Pascal NALIN, Valérie SANNA, Noura ARAB, Magali SCELLES, Sophie CUCCHI-GILAS Adjoints.

DATE DE LA  
CONVOCATION :  
**04 avril 2025**

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Kamel BELARBI, Valérie FERRARINI, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Paméla PONSART, Jimmy BESSAIIH, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jean-Marc LA PIANA, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET et Kafïa BENSADI, Conseillers municipaux.

DELIBERATION  
**2025-51**

**Etaient représentés par procuration :**

Mesdames et Messieurs :

Jean-François GARCIA donne procuration à Pascal NALIN  
Claude DUPIN donne procuration à Alain GIUSTI

**OBJET :**

**APPEL À PROJET  
ASSOCIATIF  
"TERRITOIRES À  
FORTS ENJEUX"**

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LA PIANA  
Marie-Christine RICHARD donne procuration à Patricia SPREA (*départ en cours de séance*)  
Fouzia BOUKERCHE donne procuration à Kafïa BENSADI

**Secrétaire de Séance :**

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

**Vu** la loi du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

**Vu** l'approbation par le Conseil Métropolitain du 18 avril 2024 du Contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 »,

**Vu** l'approbation par le Conseil municipal du 06 juin 2024 des termes du contrat de ville métropolitain 2024-2030 (délibération n°2024-64) ainsi que la convention communale de la ville de Gardanne,

**Vu** la consultation de la Commission de la culture, du sport, du centre-ville, de l'animation et de la vie associative en date du 09 avril 2025,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Gardanne est sortie du dispositif « Contrat de ville » en 2024, mais que des territoires à forts enjeux ont été identifiés dans la Convention communale de la ville de Gardanne et que la commune a défini dans cette même convention des priorités d'actions en cohérence avec les enjeux métropolitains.

La Métropole, par son droit commun, propose des dispositifs spécifiques en direction des associations œuvrant sur les territoires repérés des villes partenaires, dont Gardanne, autour de quatre thématiques : les micro-projets (animations de proximité dans les quartiers) l'investissement (équipement des associations pour intervenir dans les quartiers), l'innovation sociale (fonds d'amorçage de projets novateurs) et la jeunesse (insertion des 16 à 25 ans).

La commune de Gardanne souhaite elle aussi maintenir une aide aux acteurs associatifs souhaitant s'investir sur les territoires à forts enjeux de la ville.

Afin de soutenir des actions visant à améliorer les conditions de vie des habitants de ces territoires, la ville souhaite mobiliser des crédits en 2025 et son intervention de droit commun sous la forme d'attribution de subvention à destination des porteurs associatifs pour le développement de projets en direction des habitants des secteurs à forts enjeux précédemment identifiés, à savoir les Logis Notre-Dame, le centre ancien, la cité Font du Roy et le Parc du Vallat, les cités Oreste Galetti et les Azalées à Biver.

## LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

### Article 1 :

D'approuver le lancement d'un appel à projet auprès des associations désireuses de mener des projets en direction des habitants des territoires à forts enjeux et ciblant les axes prioritaires de la convention communale « Quartiers 2030 » : préserver sa santé (sport, santé, nutrition...), grandir et s'épanouir (réussite éducative, soutien à la parentalité, mieux vivre ensemble, action culturelle, action sociale hors temps scolaire...), travailler et entreprendre (levée de frein à l'emploi, insertion sociale, favoriser la création d'entreprise, la formation ou le recrutement...), habiter son logement, son quartier sa ville (amélioration du cadre de vie, favoriser la participation des habitants, le lien social, l'esprit d'entraide, développement d'actions écoresponsables...), accéder à ses droits et

s'émanciper (accès au numérique, médiation culturelle et accès à la culture, favoriser la maîtrise de la langue, prévention et lutte contre l'illettrisme...).

**Article 2 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution,

Adoptée à l'**UNANIMITÉ** des suffrages  
exprimés

**Maire,**

**Secrétaire de séance,**

**Hervé GRANIER**

**Vincent BOUTEILLE**

